RESIDENCES DE L'ART EN DORDOGNE
APPEL A CANDIDATURES 2022

Dordogne PÉRIGORD LE DÉPARTEMENT dordogne.fr — L'agence culturelle un service du Département

« Recherches et créations en lien avec le site du Château de Monbazillac »
Résidence de recherche pour un artiste plasticien en Dordogne en 2022/2023.



CONTEXTE

Le réseau des « Résidences de l'Art en Dordogne » est un dispositif départemental qui a pour ambition de favoriser la création contemporaine dans un département riche de ses références artistiques léguées par l'histoire de l'Homme.
Il repose sur un partenariat entre l'Etat – Ministère de la Culture / DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Dordogne/Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, les Villes et organismes qui accueillent des artistes en résidence. Il reçoit également le soutien annuel du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

PORTEURS DU PROGRAMME

- **L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord** coordonne le programme des « Résidences de l'Art en Dordogne ».
 L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord est un établissement public qui a pour mission de favoriser la diffusion et la création artistiques, de valoriser la culture occitane, ainsi que d'accompagner les acteurs de la vie culturelle, d'informer, d'orienter et de sensibiliser les publics.

- L'artiste est accueilli en résidence au Château de Monbazillac par **la Cave de Monbazillac et l'association Les Rives de l'Art.**
 La Cave de Monbazillac, coopérative regroupant une soixantaine de viticulteurs, est le premier producteur du vin et propriétaire du Château du même nom. L'édifice, mélange d'architecture médiévale et de la Renaissance, est situé au milieu des vignes et surplombe la

vallée du Bergeracois. Il recueille des collections relatives à l'histoire locale, aux figures qui l'ont marquée et à ses célèbres vignes.

L'association Les Rives de l'Art a pour principal objectif de faire découvrir les formes de l'art actuel, souvent au cœur même du patrimoine bâti ou paysager, avec une attention particulière portée à la sensibilisation des publics. Elle organise notamment depuis 2009 la biennale *Ephémères* qui présente des œuvres contemporaines dans les sites patrimoniaux de la vallée de la Dordogne, et s'associe à la Cave de Monbazillac pour ses différents programmes dont l'accueil d'artistes en résidence.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Offrir à un artiste un temps et les moyens d'une recherche artistique nourrie des ressources (humaine, paysagère, patrimoniale, économique, agricole, artisanale et industrielle) et des projets culturels du site qui l'accueille,
- Permettre aux publics de se familiariser avec l'art et la création,
- Faciliter la rencontre avec l'artiste en rendant visibles les processus de création et en favorisant la découverte de son métier.

ORIENTATION DE LA RESIDENCE AU CHATEAU DE MONBAZILLAC

« Recherches et créations en lien avec le site du Château de Monbazillac »

L'artiste mènera une recherche et des expérimentations dans des espaces intérieurs et/ou extérieurs en lien avec les caractéristiques patrimoniales, paysagères, viticoles et/ou architecturales du site du Château de Monbazillac.

DEROULEMENT

Le séjour se déroule sur plusieurs semaines consécutives ou fragmentées pour une durée de 3 mois maximum de l'automne 2022 au printemps 2023. Il est rythmé par 3 temps forts :

- temps d'immersion, de recherche et de création
- temps de rencontres et d'échanges avec les publics
- temps de restitution publique des recherches menées en résidence

MEDIATION

Durant la résidence, l'artiste présentera son travail lors de rencontres avec les publics : habitants, enseignants, élèves, membres d'associations, conseillers municipaux et départementaux…

L'artiste pourra être amené à encadrer des ateliers pour des élèves d'écoles élémentaires, de collèges ou lycées et pour des membres d'associations (jeunes ou adultes).

CONDITIONS

Responsables

Le Directeur de la Cave de de Monbazillac, la Présidente de l'association *Les Rives de l'Art*, ainsi que la Coordinatrice des « Résidences de l'Art en Dordogne », à l'Agence culturelle Dordogne-Périgord, seront les interlocuteurs privilégiés de l'artiste. Ils l'accompagneront au cours de sa recherche et mettront en œuvre tous les moyens afin de faciliter l'aboutissement de son projet.

Conditions d'hébergement et de travail et d'exposition

- Un appartement meublé sera mis à disposition de l'artiste durant toute la durée de la résidence. Seront pris en charge les frais suivants : eau, électricité, charges locatives, connexion Internet,
- Un espace de travail et un lieu de présentation des travaux ou œuvres de résidence.

Conditions financières

Le budget global alloué pour une résidence dans le cadre des « Résidences de l'Art en Dordogne » comprend les frais :

- de recherche, production et technique, droits d'auteur, frais de déplacement et repas à la hauteur de 10 000 € minimum (versé à l'artiste),
- de diffusion, coordination, communication et valorisation,
- liés aux actions culturelles, aux actions de médiation, aux ateliers de pratique artistique.

SELECTION

Critères d'éligibilité

- Résider hors Dordogne, en France ou sur le territoire européen
- Avoir le statut d'artiste professionnel
- Etre titulaire du permis B et posséder un véhicule

Modalités

Pré-sélection sur dossier, par un comité de pilotage constitué des représentants des partenaires des « Résidences de l'Art en Dordogne » : Agence culturelle départementale, Cave de Monbazillac, association Les Rives de l'Art, Conseil départemental de la Dordogne, … et sous réserve : Drac Nouvelle-Aquitaine, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine….
Puis choix définitif après entretien avec les 2 ou 3 artistes présélectionnés et le comité de pilotage.

Calendrier 2022

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 20 mars
- Entretien avec les artistes présélectionnés et choix de l'artiste en résidence : mai
- Découverte du site et du fonctionnement de la résidence avec le lauréat : juin
- Début de la résidence : septembre/octobre

Inscription

Compléter la fiche de renseignements, l'accompagner d'une lettre d'intention (1 page maximum), d'une présentation de la démarche artistique et de visuels commentés puis déposer le dossier complet **en un seul PDF**, avant le 20 mars 2022, sur le site : **https://residencesartistes.fr/**
Un projet n'est pas demandé au préalable car il s'agit d'une résidence de recherche à partir des ressources et du contexte du lieu de résidence. Les duos ou collectifs d'artistes peuvent déposer une candidature.

RENSEIGNEMENTS

Violaine Marolleau, coordinatrice des « Résidences de l'Art en Dordogne »
Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord
2 place Hoche - 24 000 Périgueux
05 53 06 40 04 - v.marolleau@culturedordogne.fr - www.culturedordogne.fr